

COMMUNICATIONS **OFFICIELLES**

Les membres du personnel sont censés avoir pris
connaissance des communications officielles ci-après.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have
taken note of the news under this heading

COMITE DE CONCERTATION PERMANENT

A sa réunion du 22 février 1984 le Comité de concertation permanent a discuté les sujets suivants.

Examen des traitements, allocations et indemnités

Un avant-projet de rapport du Sous-groupe du Comité créé en 1983 pour étudier cette question a été présenté par son Président, M. N.F. Blackburne, en présence de tous les membres du Sous-groupe. Le travail accompli à ce jour conformément aux directives approuvées en septembre 1983 a consisté notamment à déterminer les grades équivalents à ceux du CERN dans les laboratoires scientifiques européens relevant des Organisations coordonnées, dans les Communautés européennes et dans l'Organisation des Nations Unies, et à comparer les traitements versés pour des grades équivalents. L'évolution des traitements réels nets du CERN a été comparée à celle des traitements qui sont versés dans des organismes publics locaux ainsi que dans la fonction publique des six Etats membres de référence. Le groupe a pris note d'un certain nombre de suggestions quant à la soumission du document. Une version révisée du rapport sera présentée à la réunion du Comité de Management le 8 mars 1984. Ce rapport est destiné à être soumis lors de la première réunion du Comité consultatif sur les conditions de l'emploi au CERN le 25 avril 1984.

Fonds d'entraide

Le Président, M. T. Kröwerath, a présenté le rapport des activités du Fonds en 1983 et fait de brefs commentaires sur quelques situations difficiles pour lesquelles l'aide du Fonds a été sollicitée. Les comptes vérifiés et le budget prévisionnel pour 1984 ont été approuvés et il a été demandé au Président de transmettre à ses collègues les remerciements du Comité pour leur travail.

Rapport de situation concernant le recrutement

C.E. Rufer a présenté un rapport sur le recrutement au CERN au cours de 1983, qui met en lumière les efforts déployés par l'Organisation pour faire face au problème de l'équilibre à maintenir dans la répartition des âges et des nationalités. Il a été noté que l'on étudie actuellement des possibilités pour un programme continu de départs négociés dans le cadre des Statut et Règlement du Personnel actuels.

Pensions du CERN

Un document présentant les données pertinentes et exposant des propositions pour l'adoption du quatrième échelon des compléments de pensions a été soumis par le Président du Groupe d'étude interne, M. C.J. Zilverschoon, en vue de sa discussion le mois prochain par le Groupe de travail tripartite sous la présidence de M. Gigliarelli-Fiumi. Le Comité de concertation permanent a exprimé son approbation du document, sous réserve de toute remarque détaillée formulée par ses membres avant le 2 mars 1984.

STANDING CONCERTATION COMMITTEE

At the meeting of the Standing Concertation Committee on 22 February 1984 the following subjects were discussed.

Review of salaries and allowances

A draft preliminary report of the Committee's Sub-Group established in 1983 to study this subject was presented by its Chairman, Mr. N.F. Blackburne in the presence of all members of the Sub-Group. The work accomplished to date in accordance with the guidelines approved in September 1983 includes the determination of grades equivalent to those of CERN in European scientific laboratories belonging to the Coordinated Organizations, the European Communities and the United Nations Organization, and the comparison of the salaries paid for equivalent grades. The CERN real net salary movements have been compared to those of local public institutions as well as to those of the Civil Services in six Member States. The Sub-Group noted a number of suggestions about the presentation of the document. A revised version of the report will be presented at the Management Board meeting on 8 March 1984. This report is to be submitted at the first meeting of the Consultative Committee on Employment Conditions on 25 April 1984.

Mutual Aid Fund

The Chairman, Mr. T. Kröwerath, presented the report of the Fund's activities in 1983 and briefly commented on some problem areas where the assistance of the Fund has been solicited. The audited accounts and provisional budget for 1984 were approved and the Chairman was asked to convey the thanks of the Committee to his colleagues for their work.

Status report on recruitment

Dr. C.E. Rufer presented a report on recruitment at CERN during 1983 which highlighted the efforts of the Organization to cope with the problem of balance in age and nationality distribution. It was noted that possibilities are being studied for an ongoing programme of negotiated departures within the framework of the present Staff Rules and Regulations.

CERN Pensions

A document presenting the relevant data and outlining proposals for the introduction of the fourth step of complementary pensions was presented by the Chairman of the Internal Study Group, Dr. C.J. Zilverschoon, in preparation for its discussion by the Tripartite Working Group under Dr. M. Gigliarelli-Fiumi next month. The Standing Concertation Committee expressed its approval of the document, subject to any detailed remarks made by members before 2 March 1984.

Mise en oeuvre de la politique en matière de personnel

Un document approuvé par le Comité de Management le 9 février 1984 a été présenté par M. G.L. Munday, ainsi que les additions convenues par le Directeur général et des représentants de la Direction et de l'Association du Personnel. Le texte ainsi complété a été approuvé à l'unanimité par le Comité de concertation permanent. Le Directeur général doit désigner dans les jours à venir la personne qui sera chargée d'élaborer la politique du personnel.

Indemnité de subsistance variable

Le texte de la circulaire administrative n° 19 sur ce sujet a été approuvé pour application à partir du 1^{er} mars 1984. Des exemplaires seront prochainement disponibles dans les secrétariats des Divisions.

Situation des membres du personnel du CERN à la retraite

Le comité de concertation permanent a formulé ses observations sur un texte concernant les facilités offertes par le CERN au personnel retraité, qu'il sera demandé au Directeur général d'approuver. Il est prévu d'incorporer ce texte dans une version révisée de la brochure 'Quand vous quittez le CERN' qui est remise aux membres du personnel lors des formalités de départ.

Impôt social français

Un bref échange d'informations a eu lieu sur l'état actuel des discussions avec les autorités françaises à ce sujet. Le personnel concerné sera informé des résultats.

La prochaine réunion du Comité est prévue pour le 20 mars 1984.

TAXE SCOLAIRE GENEVOISE

Certains membres du personnel dont les enfants fréquentent un Collège à Genève ont reçu une lettre leur demandant d'acquitter au début de l'année scolaire 1983/1984 une taxe scolaire semestrielle.

Bien qu'elle soit prévue à l'Article 21 de la Réglementation genevoise relative à l'enseignement secondaire, en date du 1^{er} septembre 1975, cette taxe scolaire n'avait pas été appliquée jusqu'à maintenant et ce n'est qu'à une date récente que le CERN a été officiellement avisé de sa mise en vigueur. En raison de cette information tardive, les autorités ont décidé que cette taxe ne serait exigible qu'à compter du deuxième semestre de l'année scolaire 1983/1984. En conséquence, les intéressés qui se sont acquittés pour le premier semestre ne sont pas tenus de renouveler leur paiement pour le second.

Sont seules redevables de cette taxe scolaire les personnes qui ne sont pas imposables sur le revenu et la fortune à Genève. Si votre conjoint ou vous-même pouvez justifier d'un revenu imposable à Genève, mais recevez néanmoins une demande de paiement de cette taxe scolaire, vous pouvez solliciter une exemption auprès de l'Administration fiscale cantonale

Service de la Vérification
26, rue du Stand
1211 Genève 3

qui vous enverra une 'attestation F528' que vous transmettez au Collège fréquenté par votre enfant.

Implementation of Staff Policy

A paper approved by the Management Board on 9 February 1984 was presented by Mr. G.L. Munday, together with the additions agreed by the Director-General and representatives of the Management and the Staff Association. The resultant combined text was unanimously approved by the Standing Concertation Committee. The Director-General is expected to appoint the person to be responsible for elaborating the Staff Policy in the coming days.

Variable Subsistence Allowance

The text of Administrative Circular No. 19 on this subject was agreed for implementation from 1 March 1984. Copies will be available from Divisional Secretariats shortly.

Status of Retired CERN Staff Members

The Standing Concertation Committee commented on a text concerning facilities at CERN for retired staff, which the Director-General will be invited to approve. It is intended to be incorporated in a revised version of the booklet 'When you leave CERN' that is issued to members of the personnel as part of the termination procedures.

French Social Taxes

There was a brief exchange of information about the current state of discussions with the French authorities on this subject. The staff concerned will be informed of the results.

The next meeting of the Committee is scheduled to take place on 20 March 1984.

GENEVA SCHOOL TAX

Some members of the personnel, whose children attend the Collège de Genève, received a letter calling for half-yearly payment of a school tax at the beginning of the 1983/84 school year.

Although this school tax has been provided for in Article 21 of the Geneva Regulations concerning Secondary Education dated 1 September 1975, it has not been applied up to now and CERN has only recently been informed officially about its introduction. Because of this delay the authorities have decided that the tax is only due as from the second semester of the 1983/84 school year. Therefore those who have already paid for the first semester need not pay again for the second semester.

This school tax is only payable by persons who are exempt from paying taxes in Geneva on their income and fortune. If you or your spouse have any taxable income in Geneva, but you nevertheless receive the request to pay this school tax, you can claim exemption by asking the

Administration fiscale cantonale
Service de la Vérification
26, rue du Stand
1211 Genève 3

to send you an 'attestation F528', which you should forward to the Collège attended by your child.

Le CERN étudie le principe de cette taxe avec la Mission permanente de la Suisse et les autorités cantonales et tout nouveau développement sera annoncé dans le Bulletin hebdomadaire. Entre temps, la taxe scolaire est remboursable à 75% conformément aux Statut et Règlement du Personnel, Annexe RA 9.01 b.

Département PE
Int. 3238

SIMPLIFICATION DES APPELS TELEPHONIQUES A LA REGION FRONTALIERE FRANCAISE

LE 10 MARS 1984 la procédure pour appeler, des téléphones internes du CERN, la région frontalière française, deviendra plus simple.

La nouvelle procédure sera la suivante :

- * composer le '9' (**ne pas** composer le '0' en premier lieu);
- * attendre la tonalité continue;
- * composer le numéro voulu de la région frontalière française (**ne pas** composer le '023' en premier lieu).

La procédure actuelle, décrite à la page IV de la liste téléphonique du CERN, devra être utilisée jusqu'au 10 mars 1984.

Veuillez noter que 'la région frontalière française' désigne la région pour laquelle il est actuellement nécessaire de composer l'indicatif '023'. Les appels destinés aux autres régions de France devront toujours être demandés aux téléphonistes du CERN.

POUR RESUMER :

DES LE 10 MARS 1984 :

- * composer le '0' pour appeler la région suisse autour de Genève;
- * composer le '9' pour appeler la région frontalière française.

Groupe Réception
Tél : 2152

SEMINARS SEMINAIRES

Monday 5 March

EP SEMINAR

at 17.00 hrs – Auditorium

Performance of a Ring Imaging Water Cherenkov Prototype

by A. BLONDEL / CERN-EP et Ecole polytechnique, Palaiseau

For a neutrino-electron scattering experiment using a Ring Imaging Water Cherenkov Technique a 7m³ prototype has been tested in a West Area SPS-beam. First results on the angular- and energy resolution, as well as electron/photon/hadron separation will be presented.

CERN is discussing the principle of this tax with the Swiss Permanent Mission and the cantonal authorities, and any further developments will be announced in the Weekly Bulletin. In the meantime the school tax qualifies for reimbursement at 75% according to the Staff Rules & Regulations, Annex RA 9.01 b.

PE Department
Ext. 3238

SIMPLER TELEPHONE CALLS TO NEARBY FRANCE

ON 10 MARCH 1984 the procedure for making calls to nearby France from CERN internal telephones will become simpler.

The new procedure will be :

- * dial '9' (**do not** dial '0' first);
- * wait for the dialling tone;
- * dial the number required in nearby France (**do not** dial '023' first).

The present procedure, as described on page V of the CERN telephone directory, must be used until 10 March 1984.

Note that 'nearby France' is the region to which calls require the prefix '023' at present. Calls to other parts of France will continue via the CERN operators.

IN SUMMARY :

AS FROM 10 MARCH 1984 :

- * dial '0' for calls to nearby Switzerland;
- * dial '9' for calls to nearby France.

Reception Group
Tel : 2152

Mardi 6 mars

PRESENTATION TECHNIQUE

de 09.00 h à 16.00 h – Parking PTT, bât. 63

PHILIPS SA (CH) propose en démonstration : analyseur logique, système développement microprocesseur multiposte, programmeur universel de PROM, oscilloscopes, multimètres, enregistreurs graphiques (NL) – imprimante mosaïque, générateur HF, pont de mesure RCL automatique, générateur de mire couleur, générateur synthétisé (D) – compteur-fréquence-mètre programmable, compteur-fréquence-mètre, fréquence-mètre (S) – alimentation sans coupure (B) – générateur de mire professionnel (DK) – enregistreurs XY (J).

Langues : allemand, anglais, français
Renseignements : M. Diraison / FI / 4585